



CONSEIL SYNDICAL Du 15 mars 2024 10h00 à Porte des Pierres Dorées

Présents : Mrs BESSON François - BOURBON Bernard — DEBRUN Yannick — M. GASQUET Jean-Paul - ROQUECAVE Jacky - VIVIER MERLE Christian – Mme LAURENT Pascale.
Suppléants Présents (non-votant) : M. BERTELLI Gilles
Pouvoirs : Mme ROCHETTE Myriam à M. BESSON François – M. LIEVRE Gaëtan à Mme LAURENT Pascale - M. DUFRENE Dave à M. DEBRUN Yannick
Invité : M. MARTIN Rémy

INTRODUCTION

Monsieur le Président remercie les membres du comité de leur présence.
Monsieur le Président informe les membres qui ont donné leur pouvoir.
Monsieur le Président désigne le secrétaire de séance M. DEBRUN Yannick.

Le compte rendu en date du 14 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : Augmentation de la redevance assainissement
Le comité syndical approuve à l'unanimité

1. RELEVÉ DE DÉCISION DU PRÉSIDENT

Monsieur le président présente la proposition commerciale relative à l'élaboration du dossier « Cas par cas » concernant la modification du zonage d'assainissement sur la commune de Porte des Pierres Dorées – JC biot → 1 575€ HT

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président présente le résultat de clôture du compte administratif 2023 du budget COLLECTIF :

- ✓ En dépense de fonctionnement : 849 747.75 € / en Recette de fonctionnement : 821 190.92 soit un déficit de fonctionnement de 28 556.83 €
- ✓ En Dépense d'investissement : 489 826.19 / en recette d'investissement : 831 129.96 € soit un excédent d'investissement de 341 303.77 €
- ✓ Des restes à réaliser en recette de 306 900 € et en dépense de 578 935 € soit 272 035 €
- ✓ Compte tenu des restes à réaliser et des résultats le compte administratif présente un solde de 69 268.77 €

Monsieur le Président présente le résultat de clôture du compte administratif 2023 du budget SPANC :

- ✓ En dépense de fonctionnement : 8 757.00 € / en recette de fonctionnement 8 178.60 € soit un solde déficitaire de 578.40 €.

Monsieur le président quitte la salle, Monsieur BOURBON doyen, prend la parole et dit que les comptes administratifs présentés sont conformes aux comptes de gestion et demande au vu des résultats présentés à l'assemblée d'approuver les comptes administratifs 2023 du SMAPS.

- ***Délibération n°2024—02 du budget collectif et délibération n°2024-01 du budget SPANC → À l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023 sont approuvés.***

3. REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le président présente le tableau de simulation sur l'augmentation de la redevance et rappelle lors du vote du DOB que cette augmentation a été débattue.

Monsieur le président précise qu'une augmentation a été réalisée en 2021 afin de poursuivre les travaux d'investissement du schéma directeur d'assainissement. Cette seconde proposition est liée au recouvrement d'une partie de la participation à l'investissement annuel auprès de l'agglomération de Villefranche.

Monsieur le président propose une augmentation de 10 % soit une recette budgétaire de fonctionnement supplémentaire de 57 000 € et un coût de 29.59 € par an sur la facture d'eau à l'utilisateur. Soit sur une facture type de 120 m³ : 406.84 € au lieu de 377.25 €.

Monsieur le président dit qu'il est toujours délicat de pratiquer une augmentation dans le contexte actuel mais nécessaire afin d'investir et poursuivre les travaux.

Monsieur DEBRUN dit que l'augmentation représente environ 15€ par semestre.

Monsieur GASQUET demande le pourcentage d'augmentation, Monsieur le président répond que l'augmentation est de 10%.

- **Délibération n° 2024-04 – Redevance syndical approuvée à l'unanimité par le comité**
- **Le comité fixe la redevance comme suit : partie fixe : 38.48 € HT et 2.15 € HT pour la partie proportionnelle.**
- **Le comité dit que cette augmentation sera appliquée à partir du deuxième semestre 2024.**

4. VOTE DES BUDGETS

Monsieur le président présente tout d'abord la section de fonctionnement par chapitre et dit que les membres qui le souhaitent peuvent demander les détails par article.

Monsieur le président revient plus précisément sur le chapitre 67 relatif à la participation à l'investissement de la STEP de l'Agglomération et précise que cette dépense ne peut être imputée en investissement car considérée comme une subvention exceptionnelle d'équipement sur la section de fonctionnement du SMAPS conformément à la réponse des services préfectoraux. Monsieur le président ajoute que cette participation d'un montant de 58 000 € annuelle sera proratisée sur l'année 2024 à compter de la signature de la convention avec l'agglomération, soit une inscription budgétaire 2024 estimative de 32 500 €.

Monsieur le président détail le chapitre 70 et revient sur l'augmentation de la redevance qui a été intégré dans la proposition budgétaire.

Monsieur le président propose un budget de fonctionnement pour l'année 2024 en recette et en dépense de 894 574.00 €.

Monsieur le président poursuit avec la section investissement et dit que pour l'équilibre budgétaire, un emprunt de 217 197.06 est nécessaire mais ne sera pas réellement contracté sur 2024 au vu des taux encore élevés, il précise que les travaux sur 2024 seront à cheval entre 2024 et 2025.

Au vu de la présentation de la prospective financière lors du comité du 14 février 2024, il était envisagé un emprunt réel sur 2025 d'environ 800 000 € afin de finaliser l'ensemble des travaux du schéma directeur d'assainissement.

Monsieur le président évoque également que les opérations prévues sur le budget 2024 sont liées aux programmes de subventions du contrat de bassin qui doivent être toutes engagées avant le 31 décembre 2024, année de fin du contrat de l'Agence de l'Eau (2022-2024 – 11^{ème} programme).

Monsieur GASQUET s'inquiète pour les subventions, monsieur le président lui répond que les travaux ont été actés dans un contrat et que les subventions sont garanties pour les dossiers déposés. Monsieur le président précise qu'un nouveau contrat de bassin devrait être prévu en 2025 mais ne connaît pas encore le taux d'aide. Actuellement le SMAPS a obtenu 50% d'aide calculé sur les mètres linéaires de réseau.

Monsieur le président tient à ce que l'ensemble des travaux programmés au schéma directeur d'assainissement soient actés et identifiés dans le cas d'un transfert de compétence. La prospective financière présentée lors du dernier comité permet une vision jusqu'en 2029 et précise que le taux d'aide a été abaissé à 30%.

Monsieur le président revient sur la CAO du marché rue du Château de l'Éclair – les Places sur la commune de Porte des Pierres Dorées et indique que ces travaux vont être particulièrement difficiles au vu des nombres réseaux présents sous la chaussée et de l'étroitesse de la rue.

Monsieur GASQUET demande qu'un plan de circulation soit soumis au préalable et en concertation avec les services de la commune, notre maître d'œuvre et l'entreprise qui sera mandatée pour ce chantier.

Monsieur GASQUET dit que l'attention a beaucoup été portée sur la commune de Porte des Pierres Dorées et remercie le SMAPS.

Monsieur le Président répond que les travaux ont été hiérarchisés dans le schéma directeur d'assainissement et dit que les effluents transitent quasiment tous par la commune de Porte des Pierres Dorées, à l'exception de la commune de Frontenas.

Monsieur le président précise que les travaux sur la commune de Frontenas débiteront fin 2024.

Monsieur DEBRUN dit que les travaux risquent d'être compliqués dans le centre bourg de Frontenas et ajoute que les bourgs le sont toujours.

Monsieur ROQUECAVE dit que le bourg de Ville sur Jarnioux fera l'objet d'investigations, en effet, des eaux claires parasites ont été constatées à la suite des travaux sur la Penière.

Monsieur GASQUET dit que les matériaux de l'époque n'étaient pas aussi résistants et étanches que ceux posés aujourd'hui ce qui explique en partie que les centre bourg et notamment celui de Ville sur Jarnioux présente des entrées d'eaux claires importantes.

Monsieur le président ajoute que la conception de l'époque était de réaliser de l'unitaire afin d'assainir les bourgs.

Monsieur DEBRUN demande pourquoi sur le compte 20, études en investissement sur le budget 2024 apparaissent les études de l'aérodrome et de la pouponnière sur la commune de Frontenas alors que ces études ont été réalisées sur 2023. Sur le budget 2023 nous n'avions pas prévu d'étude et le compte 20 n'était pas ouvert. Les études ont bien été réalisés sur 2023 mais seront mandatées sur 2024.

Monsieur le président présente la section d'investissement et détail les travaux prévus sur l'année 2024 comme suit sur le tableau ci-dessous :

BUDGET TRAVAUX 2024								RECETTE		
Opérations	N° inventaire	Commune	Année travaux	RAR 2023	BUDGET 2024	TOTAL	COMMENTAIRES	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
VINCERET / RD116 / Givrais	2022-52 TX	Pouilly	2023	6 226.00 €					104 207.00 €	104 207.00 €
Rue des Pierres Dorées / Rue la croix/ Rte Theizé	2022-57 tx	Pouilly	2023	12 851.00 €					17 106.00 €	17 106.00 €
La Pénière /Le bourg /La chanal	2023-62TX	Ville sur Jarnioux	2023/2024	46 115.00 €				23 050.00 €		23 050.00 €
Château de l'Eclair/ Les Places	2023-61 TX	Liergues	2024	332 780.00 €	465 074.00 €	797 854.00 €	Montant origine PB prévu 759 354 Montant réactualisé 797854	283 850.00 €	95 827.00 €	379 677.00 €
Montée du Grillet	2023-60TX	Liergues	2023/2024	147 759.00 €					73 280.00 €	73 280.00 €
Rue de la Voute - rue du lavoir - Passage Ancienne Maire - Rue des Ecoles	2024-XX TX	frontenas	2024		294 800.00 €				142 400.00 €	142 400.00 €
TRAVAUX SUP SDA ANNUEL	2023-63 TX	SMAPS	2023	16 686.00 €	50 000.00 €		30 000 du SDA + 20 000 Extension			-
Tampon mise a la cote	2024-64 TX	SMAPS	2024	16 518.00 €	6 000.00 €					-
Bourg de Jarnioux	2024-XX TX	Ville sur Jarnioux	2 024		3 000.00 €					-
TOTAL COMPTE 23				578 935.00 €	818 874.00 €	1 397 809.00 €		306 900.00 €	432 820.00 €	739 720.00 €
Schéma directeur Eau Pluviale (2024)					60 000.00 €				30 000.00 €	30 000.00 €
marché bon commande ITV (2024)					500.00 €					
ITV Travaux réception marché BC 2024					6 000.00 €					
Etude PLU ZONAGE MO					2 500.00 €					
Aérodrome Frontenas					1 500.00 €					
Poupponnière Frontenas					1 500.00 €					
TOTAL COMPTE 20					72 000.00 €					
compte 21 - TV + bras					1 000.00 €					
BP 2024				578 935.00 €	891 874.00 €	1 470 809.00 €		306 900.00 €	462 820.00 €	769 720.00 €

Monsieur le président présente le budget

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP 2024	RECETTES		BP 2024
002	Résultat reporté de fonctionnement du N-1	28 556.83 €	002	Résultat reporté de fonctionnement du n-1	0.00 €
011	Charges à caractère général	433 149.00 €			
012	Charges de personnel	61 547.00 €	70	Produits des ventes	811 599.00 €
65	Charges de gestion courante	17 209.00 €	75	Autres produits de gestion	315.00 €
66	Charges financières	27 924.00 €	77	Produits exceptionnels	60.00 €
67	Charges à caractère exceptionnel	32 500.00 €	78		
68	Dépréciation de Créances (6875)	2 500.00 €			
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €			
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		579 829.00 €	TOTAL DES OPERATIONS REELLES		811 974.00 €
023	Virement à la section investissement	13 688.17 €			
042	6811 - Dotations aux amortissements	270 000.00 €	042	777 - Dotations amortissements	80 100.00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		283 688.17 €	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		80 100.00 €
TOTAL		892 074.00 €	TOTAL		892 074.00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP 2024	RECETTES		BP 2024
001	Résultat reporté d'investissement du N-1		001	Résultat reporté d'investissement du N-1	341 303.77 €
RAR	Restes à réaliser en dépenses 2023	578 935.00 €	RAR	Restes à réaliser de recettes 2023	306 900.00 €
13	Remboursement sub Dept	0.00 €	1068	Excédent de fonctionnement réserve	
16	Emprunts	56 000.00 €			
20	Etudes	72 000.00 €	13	Subventions d'investissements	462 820.00 €
21	Matériel invest	1 000.00 €			
23	TRAVAUX	818 874.00 €	16	Emprunt Equilibre	217 197.06 €
020	Dépenses imprévues - 7.5% des dépenses réelles	5 000.00 €	024	Produits des cessions	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 531 809.00 €	TOTAL DES OPERATIONS REELLES		986 917.06 €
041	Opérations patrimoniales		021	virement de la section de fonctionnement	13 688.17 €
040	Amortissements	80 100.00 €	040	28--- Amortissements	270 000.00 €
RAR	Reste à réaliser dépenses chap 45 tiers	21 461.00 €	RAR	Reste à réaliser recettes chap 45 tiers	21 461.00 €
4581	Opérations comptes de tiers	46 433.00 €	4582	Opérations comptes de tiers	46 433.00 €
041	13111 régul mdt sub depart	751.00 €	041	1313 régul titre sub dpart	751.00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		148 745.00 €	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		352 333.17 €
TOTAL		1 680 554.00 €	TOTAL		1 680 554.00 €

Après l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical est invité à voter.

- Délibération n°2024-03 → budget collectif 2024 approuvé à l'unanimité

BUDGET SPANC

Monsieur le président présente le budget SPANC avec un équilibre budgétaire de 6 403€ en dépense et en recette de fonctionnement.

Monsieur le président précise que chaque année une importante différence s'est creusée entre les recettes des contrôles et le règlement au prestataire. Un équilibre financier devait être trouvé, de même, pour une meilleure sincérité dans l'exécution budgétaire le SMAPS se doit de comptabiliser les heures de l'agent. Cette année le SMAPS a prévu 20h sur le SPANC soit un montant de participation du budget collectif au budget spanc de 379€.

BUDGET SPANC 2024				
FONCTIONNEMENT DEPENSES		BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
604	Prestation de service	6 978.00 €	4 024.50 €	5 313.00 €
6231	Annonces et insertions (pub)	- €		0.00 €
6236	Catalogues et imprimés	500.00 €	- €	0.00 €
TOTAL chapitre 011		7 478.00 €	4 024.50 €	5 313.00 €
658	Charges divers Gestion courante	4 732.50 €	4 732.50 €	379.00 €
6541	Créances admises en non valeur	100.00 €	- €	100.00 €
Chapitre 65		4 832.50 €	4 732.50 €	479.00 €
673	Annulation titre	230.00 €	- €	0.00 €
Chapitre 67		230.00 €	- €	0.00 €
6817	titre annulé (sur ex ant.)	0.00 €	- €	0.00 €
chapitre 68		0.00 €	- €	0.00 €
Total dépense Réelle				0.00 €
022	Dépenses Imprévues (7.5%)	306.11 €	- €	32.60 €
Chapitre 022		306.11 €	- €	32.60 €
002	Déficit antérieur reporté cumulé			578.40 €
Chapitre 002		- €		578.40 €
TOTAL DEPENSES		12 846.61 €	8 757.00 €	6 403.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
7062	contrôles facturés aux usagers du Contrôle Bon fonctionnement périodique déjà diagnostiquées	7 818.00 €	3 149.99 €	6 403.00 €
Total chapitre 70		7 818.00 €	3 149.99 €	6 403.00 €
7718	Produit Exceptionnel Excédent sur titre		0.00 €	0.00 €
Chapitre 77			0.00 €	0.00 €
002	Excédent antérieurs reportés n-1	5 028.61 €	0.00 €	0.00 €
chapitre 002		5 028.61 €		0.00 €
TOTAL RECETTES		12 846.61 €	3 149.99 €	6 403.00 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir voter pour le budget SPANC 2024

- Délibération n°2024-02 approuve à l'unanimité le budget SPANC 2024.

5. TRAVAUX

Monsieur le président dit que l'entreprise retenue pour le marché à bon de commande ITV est l'entreprise RESOTEC pour un montant de 15 020.50 € HT.

Notre maître d'œuvre, présente les travaux.

Le bourg la Penière Ville sur Jarniou → les intempéries n'ont pas permis de finir le chantier, le terrain étant impraticable, la finalisation est reportée en avril.

Rue des Pierres Dorées Pouilly Porte des Pierres Dorées → travaux terminés, reste les enrobés.

Monsieur le président dit que les 3 maisons sont pour l'instant non conformes tant que l'accès à la propriété avale n'a pas été autorisé. Monsieur GASQUET passe voir la propriétaire.

Château de l'Éclair / Les Places Liergues → le début des travaux est prévu pour juin 2024 pour une durée de 4 mois à 6 mois.

Monsieur GASQUET réaffirme que le plan de circulation devra bien être prévu en amont, il est hors de question de bloquer le village.

Monsieur le président évoque la suppression du DO6 et ajoute que les DO sont sources de pollution dans le milieu naturel, à ce jour 4 DO ont été condamnés.

Montée du Grillet Liergues → les travaux de chemisage sont terminés et se sont très bien passés.

Monsieur BOURBON demande le délai de garantie sur ce type de travaux, le délai est de 10 ans.

Monsieur ROQUECAVE dit que les spécialistes du chemisage proviennent de produit allemand.

Monsieur le Président indique qu'une extension de réseau sur des parcelles privées a été créée il y a de nombreuses années, que le SMAPS n'a pas eu accès à ce réseau pour le réhabiliter et a donc créé un regard sur le domaine public qui sera considéré comme tête de réseau, à partir de ce regard, le réseau est considéré comme branchement pour les trois maisons concernées. Dans le cadre d'une vente, une régularisation sera réalisée afin d'établir une convention de servitude de tréfond.

Monsieur GASQUET dit en effet qu'une extension a été créée sur des parcelles privées et approuve les dires de Monsieur le Président.

CCI Aérodrome de Frontenas → Monsieur le président dit que la CCI a porté le dossier au tribunal administratif.

Monsieur DEBRUN dit que c'est un dossier qui trainait depuis longtemps, il est satisfait que les choses aient enfin pu avancer.

6. **DIVERS**

Monsieur le Président revient sur la réunion qui s'est déroulée à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)→ transfert de compétences.

Un bureau d'études va être missionné.

Les syndicats devraient pour l'instant perdurer au-delà du 1^{er} janvier 2026 par un système de conventionnement. Des élus devraient être désignés, le budget sera communautaire.

Monsieur le Président tient à ce que tous les travaux du SMAPS soient identifiés, financés afin de finaliser le schéma directeur d'assainissement et transmettre les finances en toute transparence d'où la réalisation de la prospective financière ; de même il souhaite signer toutes les conventions de déversement.

Les communes quant à elles vont obligatoirement être transférées à la CCBPD.

Monsieur BERTELLI dit que les syndicats n'auront plus la même souplesse ni la même réactivité, de même le coût du service va obligatoirement augmenter avec une lourdeur administrative. Aujourd'hui 80% du budget est destiné à l'investissement.

Monsieur le Président est inquiet également pour les petites entreprises locales ou les bureaux d'études indépendants.

Monsieur BOURBON confirme que les petites structures et entreprises sont plus réactives et que l'augmentation des strates est problématique dans les prises de décisions.

Monsieur DEBRUN dit qu'il faudra au moins 10 ans pour harmoniser tout le fonctionnement et la tarification.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Le prochain comité est prévu le 12 avril à 10h00 en salle de réunion du Coworking. La date, l'heure et le lieu vous seront confirmés par convocation.

Le compte rendu a été validé par le président le 16/02/2024

Signature du Président :

Le Président du SMAPS
M. VIVIER MERLE Christian



Le compte rendu est validé par le secrétaire de Séance M. DEBRUN

Signature du secrétaire de Séance lors du comité du 12/04/2024 :